GLOSSAIRE DE TERMES COMMERCIAUX ET CONNEXES

Trade Agreements Act de 1979

Loi, adoptée en vertu de la procédure accélérée, qui approuvait et appliquait les accords commerciaux négociés pendant le Tokyo Round. Elle rendait la législation américaine conforme aux accords issus des NCM; elle modifiait également la législation sur les droits compensatoires et antidumping, élargissait le pouvoir qu'a le Président de négocier des accords sur les barrières non tarifaires, et exigeait du Président qu'il restructure les fonctions commerciales du pouvoir exécutif.

Trade and Tariff Act de 1984

Loi de commerce générale dont les dispositions prévoyaient l'élargissement du pouvoir qu'a le Président d'accorder des préférences commerciales, l'autorisation de négocier un accord de libre-échange avec Israël et le pouvoir d'appliquer des accords de limitation des exportations d'aciers étrangers.

Trade Expansion Act de 1962

Loi américaine autorisant les États-Unis à participer aux négociations commerciales du Tokyo Round, amendant les procédures américaines de recours à la clause de sauvegarde et établissant le programme d'aide aux ajustements commerciaux (TAA).

Traitement de la nation la plus favorisée (NPF) Engagement par lequel un pays accepte d'accorder à un autre pays les taux de droits les moins élevés qu'il applique à tout pays tiers. Le principe NPF a constitué le fondement du système commercial mondial depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Toutes les Parties contractantes du GATT s'accordent mutuellement le traitement NPF en vertu de l'Article I de l'Accord général. Des exceptions à cette règle de base sont autorisées pour la formation d'arrangements commerciaux régionaux à la condition que certains critères stricts soient satisfaits. (Voir aussi Traitement national.)

Traitement national

Concept supposant que l'on accorde aux biens importés un traitement non moins favorable que celui consenti aux produits nationaux en ce qui touche les impôts, lois, règlements et prescriptions d'ordre interne. Les membres du GATT sont tenus de s'accorder réciproquement le "traitement national" en ce qui touche les mesures internes pouvant influer sur le commerce.